

## Conseil Municipal - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal, M. Michel JOSSE

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Suite à la démission de M. Marcel POCHARD de son mandat de Conseiller Municipal à compter du 15 octobre 2003, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Électoral, de procéder à l'installation de M. Michel JOSSE, candidat issu de la même liste et suivant le dernier élu, et qui a accepté de siéger au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement.

**«M. LE MAIRE** : Nous installons donc Michel JOSSE, personnalité connue à Besançon que nous saluons, que nous accueillons donc avec plaisir ici au Conseil Municipal. J'ai envie de lui dire bienvenue au club, parmi nous, et j'espère que vous saurez être ici un membre d'une opposition que j'espère toujours constructive. Je vous donne volontiers la parole.

**M. Michel JOSSE** : Je me présente, Michel JOSSE, 57 ans, marié, deux enfants...

**M. LE MAIRE** : C'est un bon âge, une bonne année !

**M. Michel JOSSE** : Je crois qu'on est de la même année, Monsieur le Maire. Donc je suis chef d'entreprise, président d'association, membre associé de la Chambre de Commerce et de la CGPME.

**M. LE MAIRE** : Bienvenue Monsieur JOSSE».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce changement.

*Récépissé préfectoral du 5 décembre 2003.*